

Envoyé en préfecture le 14/02/2025
Reçu en préfecture le 14/02/2025
Publié le 14 FEV. 2025
ID : 026-212601439-20250211-2025_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
DROME

Séance du 11 Février 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	14
Présents	11
Pouvoirs	03
Votants	14
Pour	10
Contre	04

Date de la convocation
04/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq-----
le 11 Février à 20 H 00-----
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.
Présents : AGERON Jérémy, BORRAS Isabelle,
CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE
Dominique, ORLOWSKI François, RIOU Gaëtan,
THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy, VALLERANT
Jacques.
Absents excusés : BERNARD Daniel, ROSTAING Marc,
SERREE Stéphane
Pouvoirs : BERNARD Daniel à VALENÇON Jérémy,
ROSTAING Marc à CETTIER Nicolas, SERREE
Stéphane à THOMAS Monique
Secrétaire de séance : VALENÇON Jérémy

N° 2025-03

OBJET : Avenant à la convention avec EPORA

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'avenant à la convention opérationnelle entre la Commune du Grand-Serre et l'EPORA pour l'opération PPR T Novapex, afin de permettre une nouvelle prorogation de la convention.

Madame le Maire expose que le site est potentiellement concerné par la présence d'hirondelles et de chauve-souris et qu'il convient de tenir compte d'un planning écologique pour le démarrage des travaux. La convention prenant fin le 30/06/2025, il est nécessaire de prolonger ladite convention de 18 mois.

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 4 contre :

- accepte l'avenant à la convention entre la commune de le Grand-Serre et l'EPORA,
- autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°4.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par les conseillers municipaux présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre,
le 14/02/2025

Le Maire,
Agnès GENTHON

